

COMMUNIQUÉ

CRETEIL, LE 25 JUIN 2020

(MDPH) Maison départementale des personnes handicapées

UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR ADRESSER SES DEMANDES

CONTACTS PRESSE

Caroline BRUNOT
Attachée de presse
Tél. : 01 43 99 70 23
Tél. : 06 48 66 64 75
caroline.brunot@valdemarne.fr

Afin de faciliter les démarches des Val-de-Marnais.es, le Département lance un nouveau service en ligne qui permet de déposer un dossier pour ses demandes d'aides liées au handicap telles que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation pour adultes handicapés (AAH), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce service en ligne gratuit est accessible depuis valdemarne.fr

Faciliter les démarches des usagers

Le service en ligne permet de déposer son dossier de demande auprès de la MDPH, par internet, 24h sur 24. Les usagers n'ont donc pas besoin de se déplacer.

Le site est accessible aux personnes en situation de handicap, à leurs aidants et à leurs représentants légaux.

Un identifiant est donné lors de l'inscription. L'utilisateur peut ainsi revenir sur une demande non envoyée pour la compléter et/ou la finaliser.

Le service en ligne permet aux usagers de gagner du temps. Ils reçoivent une confirmation en temps réel de la réception de leur dossier par la MDPH, accompagnée d'une preuve de dépôt numérique.

Une multitude de démarches concernées

Ce service en ligne de la MDPH du Val-de-Marne concerne toutes les demandes qui peuvent être adressées à la MDPH. Par exemple :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) et son complément
- Carte mobilité inclusion (CMI) : mention invalidité/ priorité/ stationnement
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
- Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
- Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

La MDPH, un lieu central d'accueil des personnes en situation de handicap et leurs aidants

La MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elle anime une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne en situation de handicap.

La MDPH permet aux Val-de-Marnais.es de faire valoir leurs droits en évaluant les besoins des personnes et en proposant, notamment, des prestations financières, des orientations (scolaire, médico-sociale ou professionnelle). La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

En Val-de-Marne, près de 8 % de la population a un droit ouvert à la MDPH, soit plus de 100 000 personnes.

Lien vers le service en ligne : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/94>